

Vains

Conseil paysage

Agrandissement du cimetière

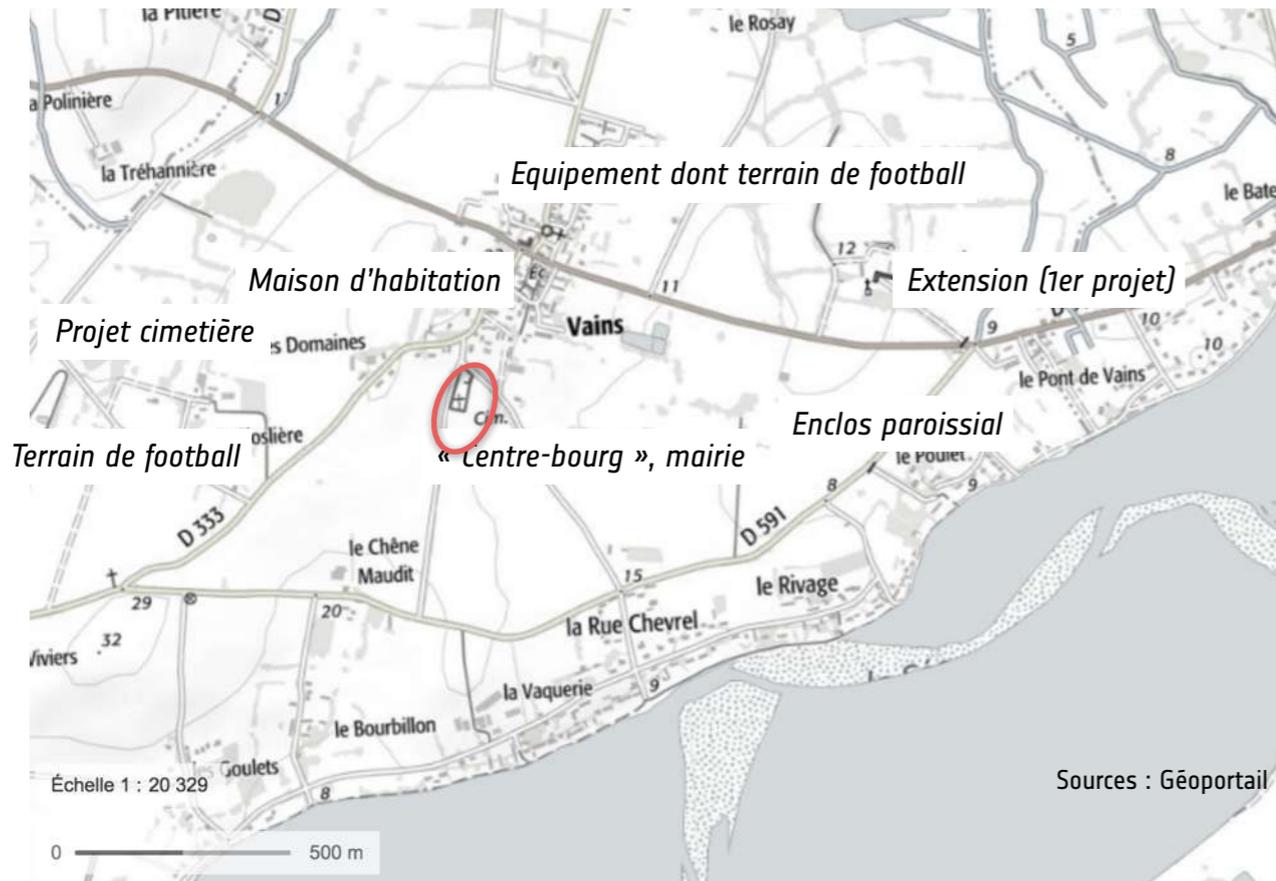
COMPTE-RENDU DE LA VISITE
du 30 juillet 2018



AVERTISSEMENT

Cette intervention du C.A.U.E. s'inscrit dans le cadre d'un conseil ponctuel sollicité par la commune de Vains. En aucun cas, il doit être considéré comme opérationnel, étant une démarche de conseil et de sensibilisation. Les réflexions proposées permettront à la commune de Vains de définir des choix d'aménagement avec un objectif de qualité que pourrait développer ultérieurement un concepteur d'exercice libéral (Architecte, Paysagiste, Urbaniste...), préalablement à toute mission de maîtrise d'oeuvre.

Vains - agrandissement du cimetière

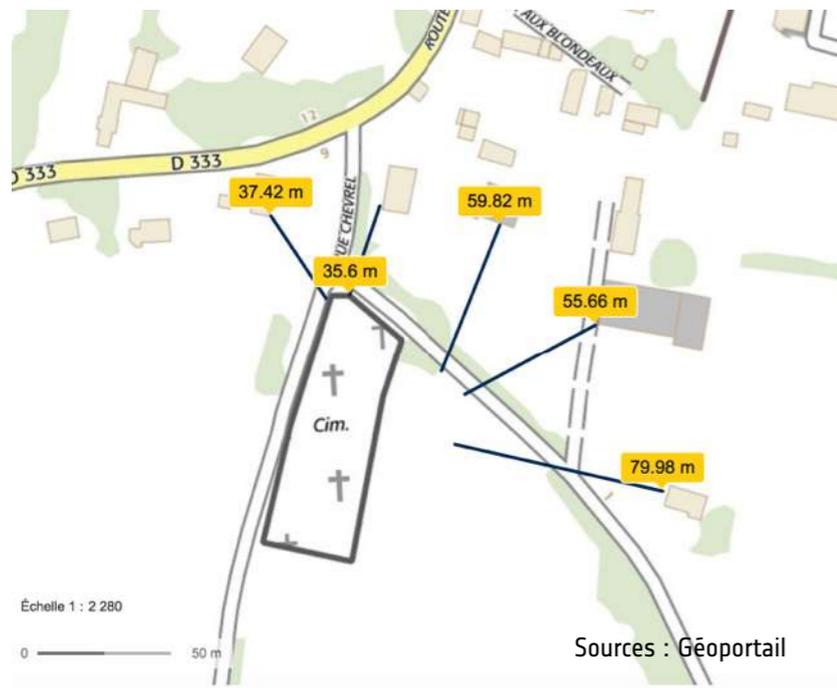


La commune possède déjà un cimetière en sortie du bourg, en limite avec la campagne. Un projet d'extension est prévu au Sud du terrain (voir PLU actuel) mais la collectivité se pose la question d'une extension à l'Est également. Les sondages hydrogéomorphologiques ne pourront être effectués qu'en 2019 pour conforter ou non l'extension d'un côté ou de l'autre.

741 habitants vivent à Vains. Le cimetière actuel possède une 30aine de places pour 5 à 10 enterrements par an (2 à 6 ans). La collectivité a également entrepris une reprise de concession.

Au regard du Code Général des Collectivités territoriales (C.G.C.T.), le nouveau cimetière devra disposer d'une réserve foncière de 50 m² environ et d'une surface de 250 m² environ par tranche de 5 années (hors reprise de concession et espace dédié aux cendres). Il s'agit donc d'envisager un lieu aux capacités foncières évolutives ou avec des espaces en attente.

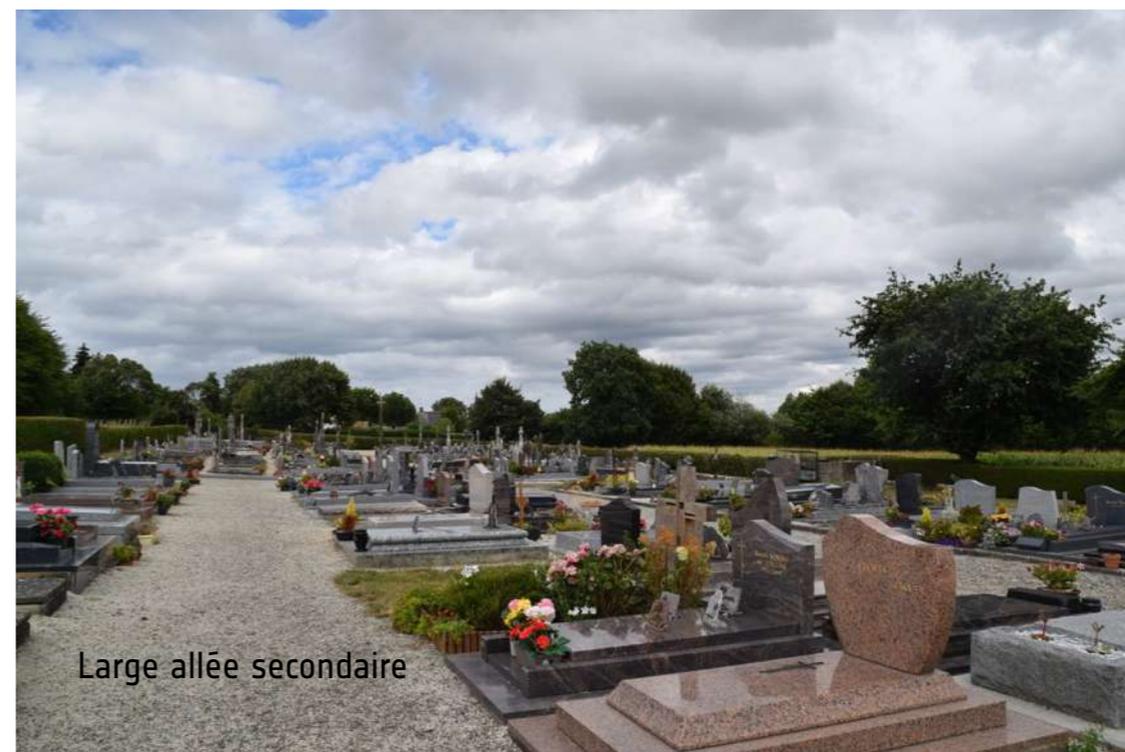
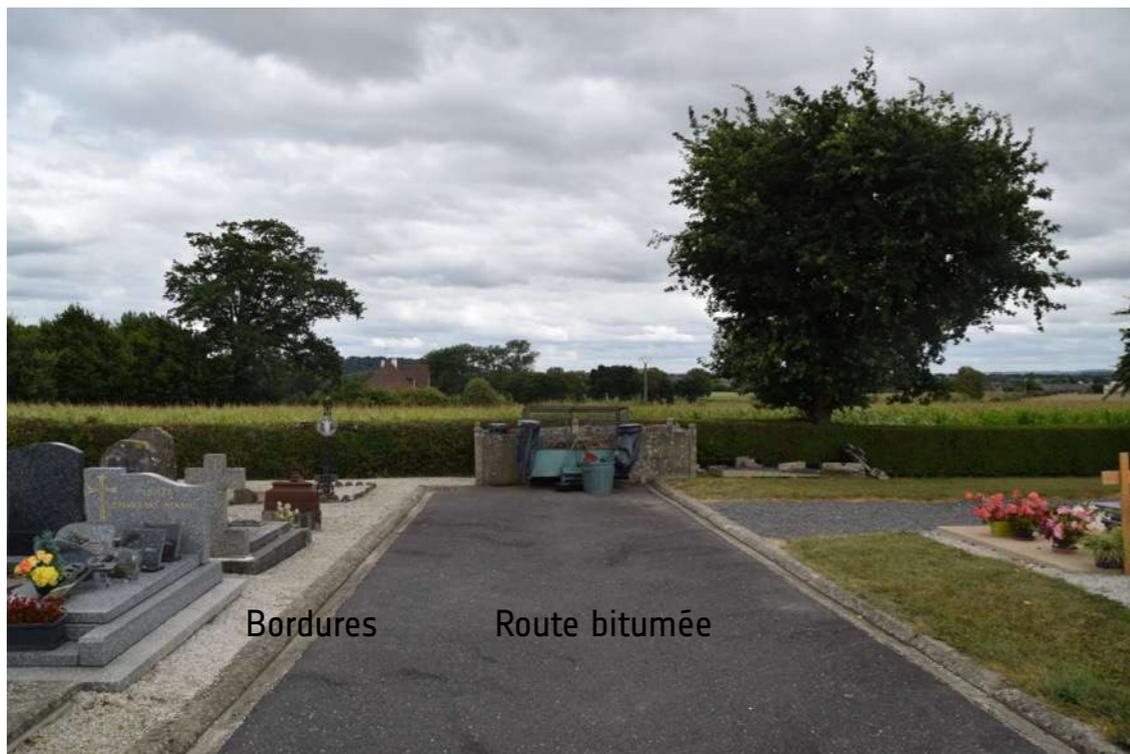
D'après le C.G.C.T., une autorisation préfectorale ne demeure nécessaire que pour les créations et extensions de cimetières situées à la fois à moins de trente-cinq mètres des habitations et à l'intérieur du périmètre d'agglomération des communes urbaines. Dans tous les autres cas, "les créations et extensions de cimetière sont librement décidées par les communes sous réserve de l'application des dispositions du Code de l'urbanisme ».



Usages et paysages

Des ambiances très minérales

Regard(s)



Usages et paysages

Accroche à la campagne ouverte / petite colline avant la baie du Mont-Saint-Michel

Regard(s)



Usages et paysages

La route élargie pour un stationnement discret / Le bourg dans un « écrin vert »



Usages et paysages

Un environnement verdoyant par la présence des jardins... en contraste avec le cimetière

Regard(s)



Usages et paysages

Une campagne plus ouverte... avec encore ponctuellement des haies bocagères

Regard(s)



Usages et paysages

Une campagne plus ouverte... de grandes parcelles cultivées et des micro-reliefs

Regard(s)



Usages et paysages

L'écrin vert autour du bourg fortement marqué par les arbres

Regard(s)



Un secteur situé en zone 1AU (Alignement de marronniers, arbres inscrits à préserver)

Entrée de bourg, un secteur situé en zone 1AU (ancienne haie bocagère dont deux très beaux chênes à préserver)



Sources : [googlemap.com](https://www.google.com/maps) 2010

Usages et paysages

Liens entre le cimetière et la silhouette villageoise

Regard(s)



Le cimetière en premier plan de cette scénographie



L'église ne sera pas visible depuis l'extension du cimetière, quel que soit le choix envisagé.



Le terrain Ouest en lien avec la haie bocagère en bord de route et les jardins bien installés

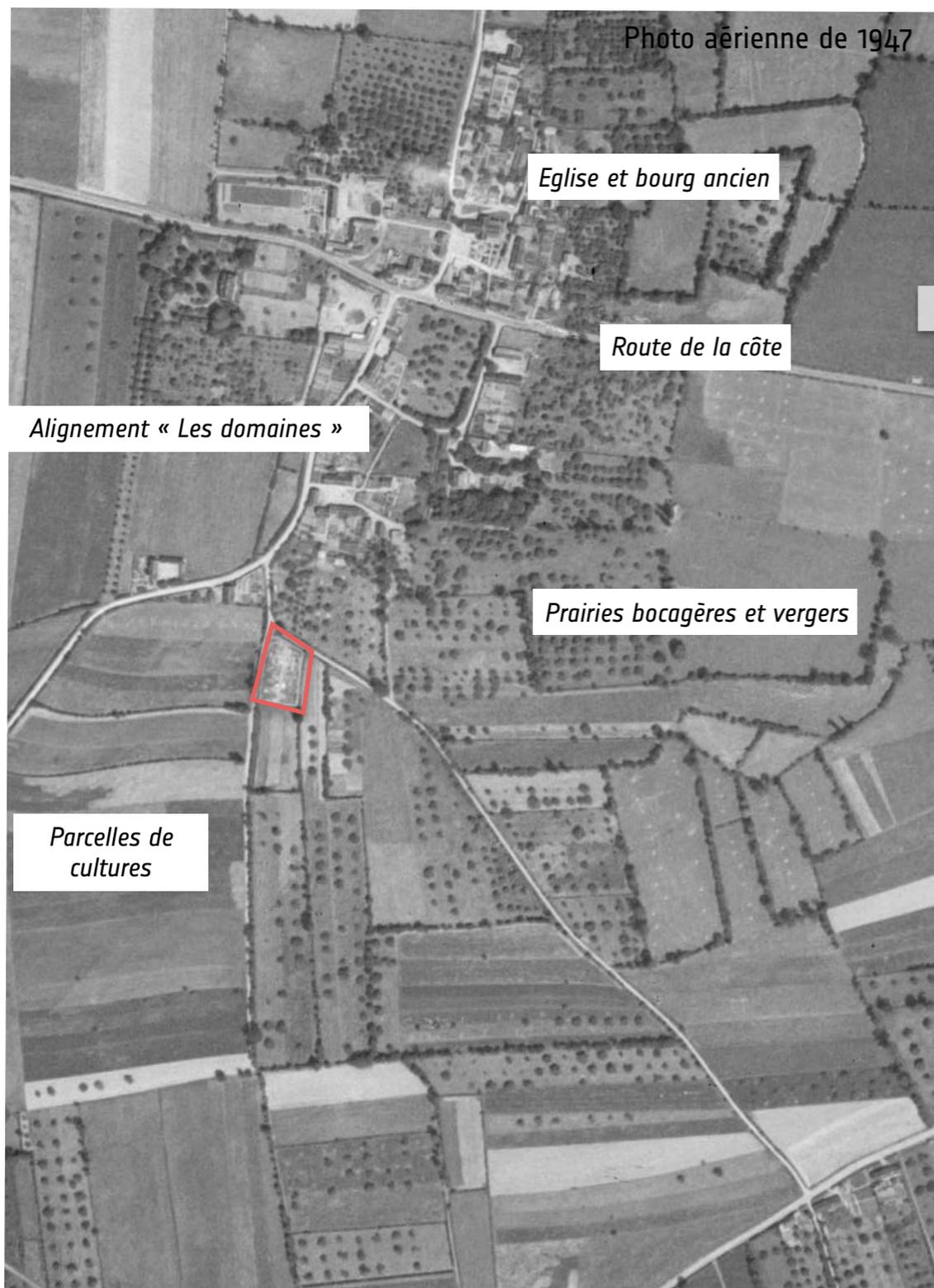


Le terrain Sud en lien avec le cordon urbain élargi au fil des constructions récentes et en retrait de « l'écrin vert »

Le contexte du paysage de Vains

Des petites collines, historiquement bocagères

décryptage(s)



Sources : Géoportail



Sources : delcampe.net - sans date

Photo aérienne de 1947
Paysage rural, haies bocagères sur talus et émondées. Nombreux vergers et prairies..
Un cimetière traversé d'une allée minérale mais enherbée de part et d'autre.



Sources : archives départementales

Cadastré Napoléonien (vers 1850)
Le cimetière ne paraît pas encore avoir translater vers le site actuel et devait être dans le bourg, autour de l'église.

L'histoire du déplacement des cimetières

Une composition monumentale et ordonnancée

décryptage(s)

A partir du 18^{ème} siècle, la pratique d'inhumation des corps dans les églises est de plus en plus dénoncée, notamment par les médecins par crainte de propagation de maladies par l'air (selon la théorie des miasmes en cours à l'époque).

LA DÉCLARATION ROYALE DU 10 MARS 1776

D'une part, elle interdit l'inhumation dans l'ensemble des lieux de culte, à de très rares exceptions (archevêques, évêques...), et d'autre part, elle statue sur la localisation des cimetières dans leur rapport avec l'habitat.

Ainsi, elle préconise que les cimetières « des villes et des bourgs » qui peuvent être agrandis le soient et que ceux qui, « placés dans l'enceinte des habitations, pourraient nuire à la salubrité de l'air », doivent être transférés hors de l'enceinte, « autant que les circonstances le permettront ». Ainsi débute une complexe et onéreuse opération de transfert des cimetières urbains - en passant parfois par une étape d'agrandissement - qui durera plusieurs générations.

LE DÉCRET DU 23 PRAIRIAL DE L'AN XII (12 JUIN 1804)

Il reconnaît aux communes la propriété des cimetières. L'interdiction d'inhumation dans les églises est durcie et les principales règles d'établissement de nouveaux cimetières sont édictées. On peut noter que nombre d'entre elles sont encore en vigueur. La réglementation actuelle est largement inspirée par ce texte fondateur du droit funéraire français.

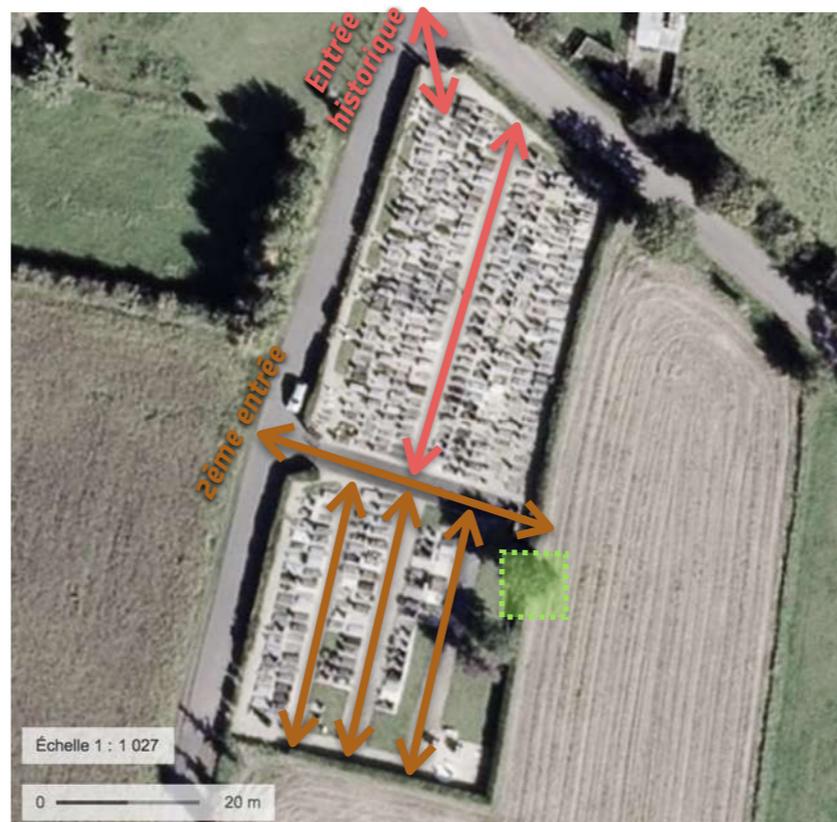
Les fosses communes, où l'on superposait les corps, disparaissent théoriquement au profit de la fosse individuelle, séparée de ses voisines. Le principe des « concessions de terrains dans les cimetières » y apparaît mais on jugeait à l'époque, à tort, qu'elles resteraient exceptionnelles.

Puis, l'Ordonnance royale du 6 décembre 1843 généralise le régime des concessions et le transfert des cimetières à toutes les communes de France. Ainsi naît le cimetière contemporain.

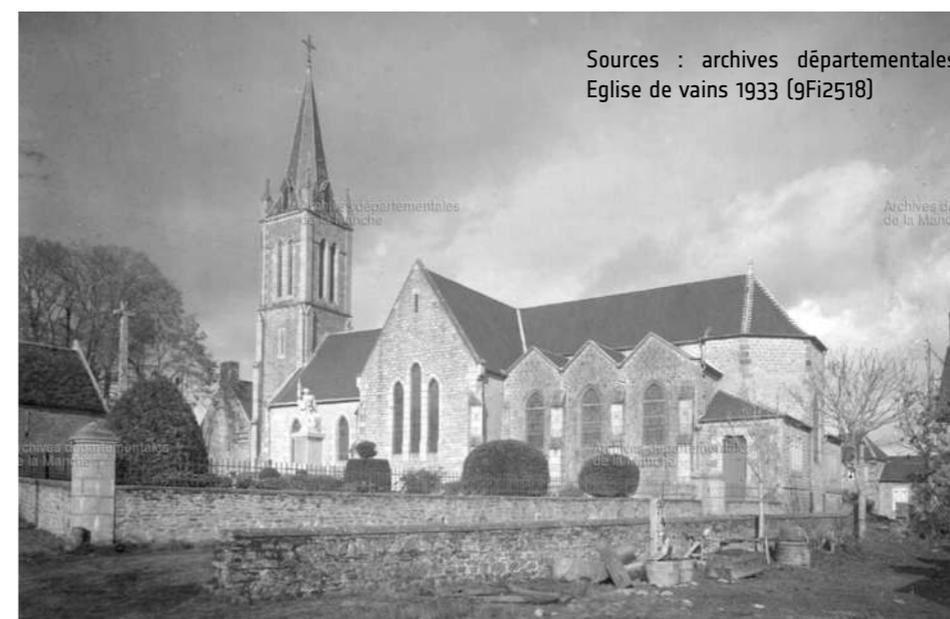
De nombreux cimetières plus anciens existent toujours et ils sont utilisés. Mais beaucoup ont été créés à la suite de ce grand déplacement. De nombreuses places autour d'églises sont en réalité d'anciens cimetières.

PAYSAGE ET ENTRETIEN DES CIMETIÈRES de Sandrine LARRAMENDY (Plante et cité)

A Vains, la translation du cimetière se fait en sortie du bourg, côté campagne dans une logique d'époque :



- Partie ancienne du cimetière : une allée, le calvaire dans la perspective... L'entrée est curieusement située à gauche, là où le relief est le moins important.
- Partie récente : 3 allées homogènes, une vaste voie bitumée à la place de l'ancienne clôture.
- Une haie périphérique mixte horticole et bocagère.
- Un arbre déjà présent sur la photo aérienne de 1947 (le même ?).



Sources : archives départementales
Eglise de Vains 1933 (9Fi2518)

Sources : archives départementales
Eglise de Vains Sans date (6Fi612-27)
Avant 1933 ?



3. — ENVIRONS D'AVRANCHES. — Eglise de Vains. Librairie Leprévost. — Avranches

Le contexte du paysage de Vains

Des petites collines, historiquement bocagères

décryptage(s)

Evolution du paysage agricole : mise en culture et agrandissement des parcelles, diminution du maillage de haie et disparition des vergers.

Photo aérienne de 1982

Photo aérienne de 1964

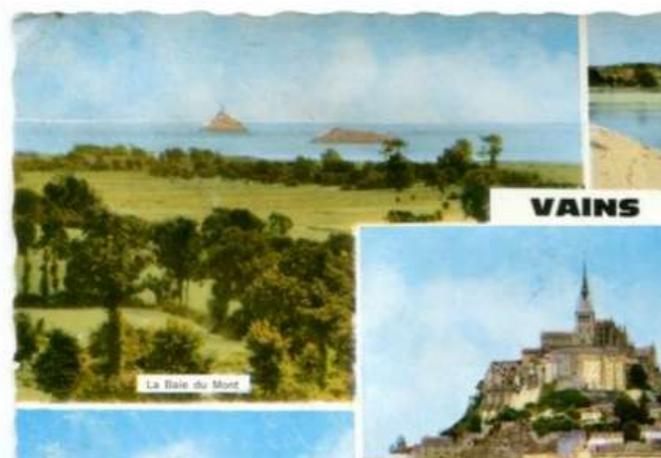


Photo aérienne de 1980

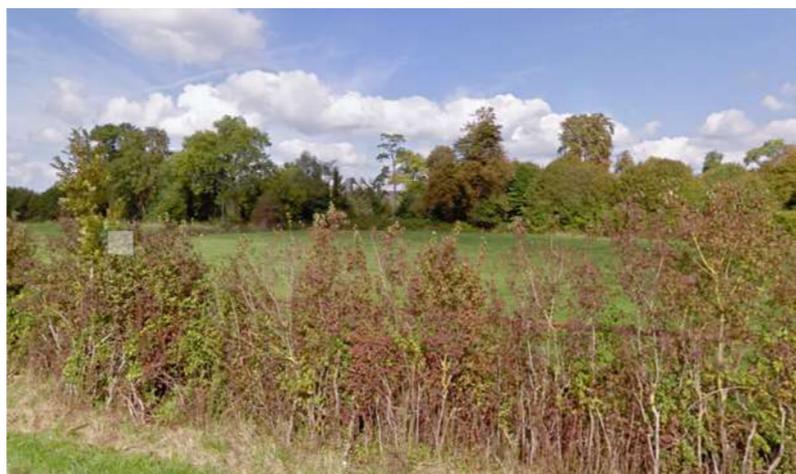


Un maillage bocager enherbê au milieu des prairies... Un point de vue paysager devenu plus rare au fil des années.

Disparition de la part d'enherbement et des arbres de hautes tiges (vergers, arbres de haies...). Les jardins restent « verdoyants » malgré tout.



Sources : delcampe.net - sans date



Sources : googlemap.com 2017

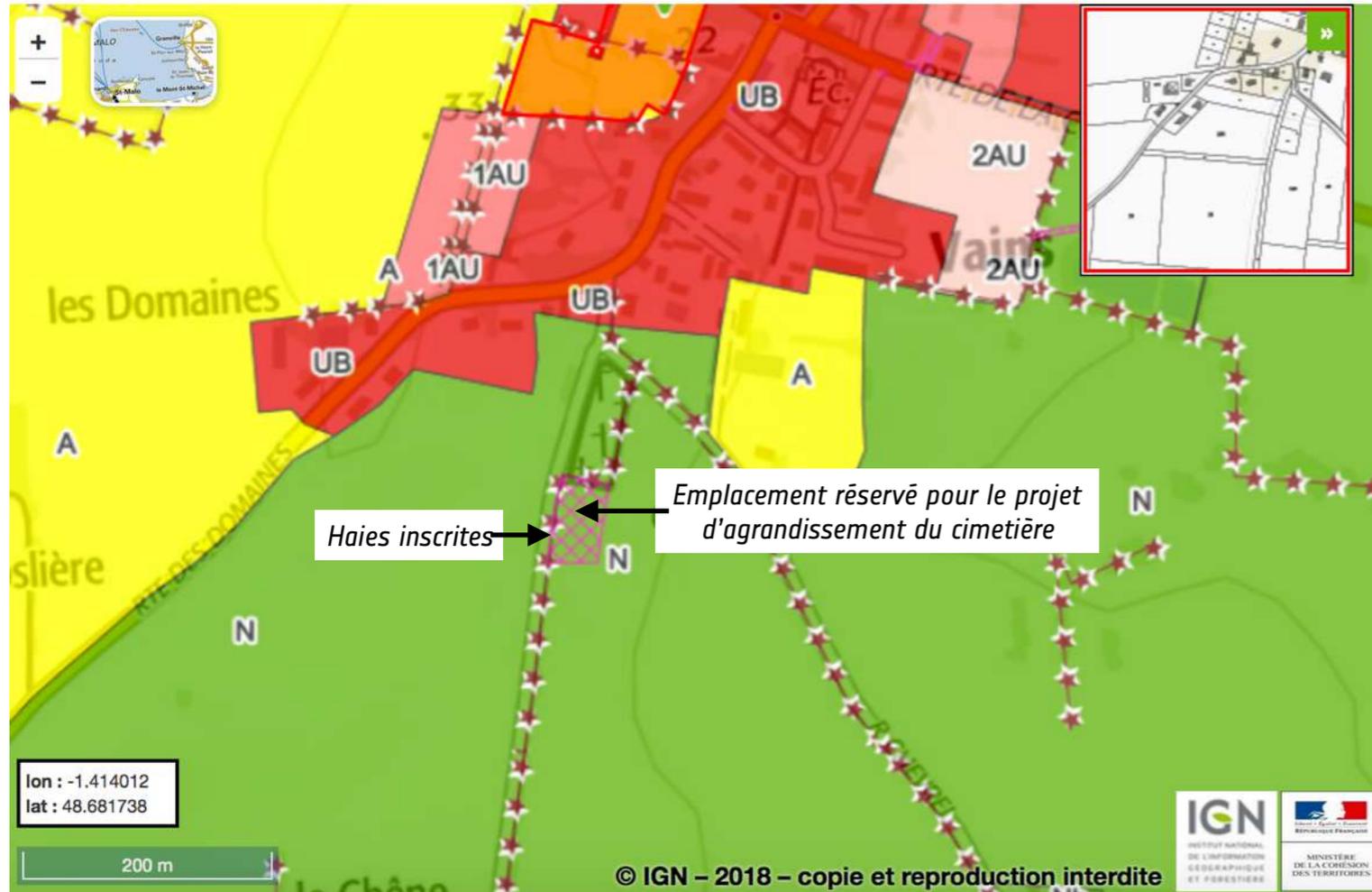


Sources : googlemap.com 2017

Le contexte administratif et réglementaire

Lien avec les documents d'urbanisme

décryptage(s)



Sources : Géoportail de l'urbanisme

Le projet du cimetière fait l'objet d'un emplacement réservé situé au Sud en zone N, en Espace Proche du Rivage. Mais le règlement ne s'explique pas sur l'agrandissement du cimetière (Article N2). Rien n'est aujourd'hui admis en zone N. Aucun équipement d'utilité publique et aucun bâtiment ne peut être construit. **Dans les faits, l'emplacement réservé ne semble pouvoir se concrétiser en projet.**

Par ailleurs, le règlement impose une déclaration préalable à tous travaux ayant pour effet de modifier ou supprimer un élément de paysage, naturel ou bâti, identifié par le PLU.

La collectivité est engagée sur un PLUi avec la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel Normandie sur le territoire Avranches - Mont-Saint-Michel. Le PLUi devrait être approuvé fin 2019.

L'idée serait que la collectivité porte son projet vers le bureau d'études qui travaille sur le PLUi pour que puisse être rendu possible le cimetière (un sous-zonage particulier, une précision concernant la zone ?).

A étudier, donc comment le projet d'agrandissement peut-être mené au regard du document d'urbanisme en vigueur et du PLUi à venir.

Le cimetière semble être exclu des différentes protections et relevés floristiques et faunistiques (ZNIEFF, NATURA 2000...) et des zones inondables.

Par contre, il serait en limite d'une zone à faible remontée de nappes (voir carte page suivante). Il fait parti des Espaces Proches du Rivage.

P.L.U.

- Zone A (agricole)
- Zone 1AU (urbanisable)
- Zone 2AU (urbanisable)
- Zone U et Ue (urbanisée)
- Zone N

Haies, alignements et éléments de paysages inscrits



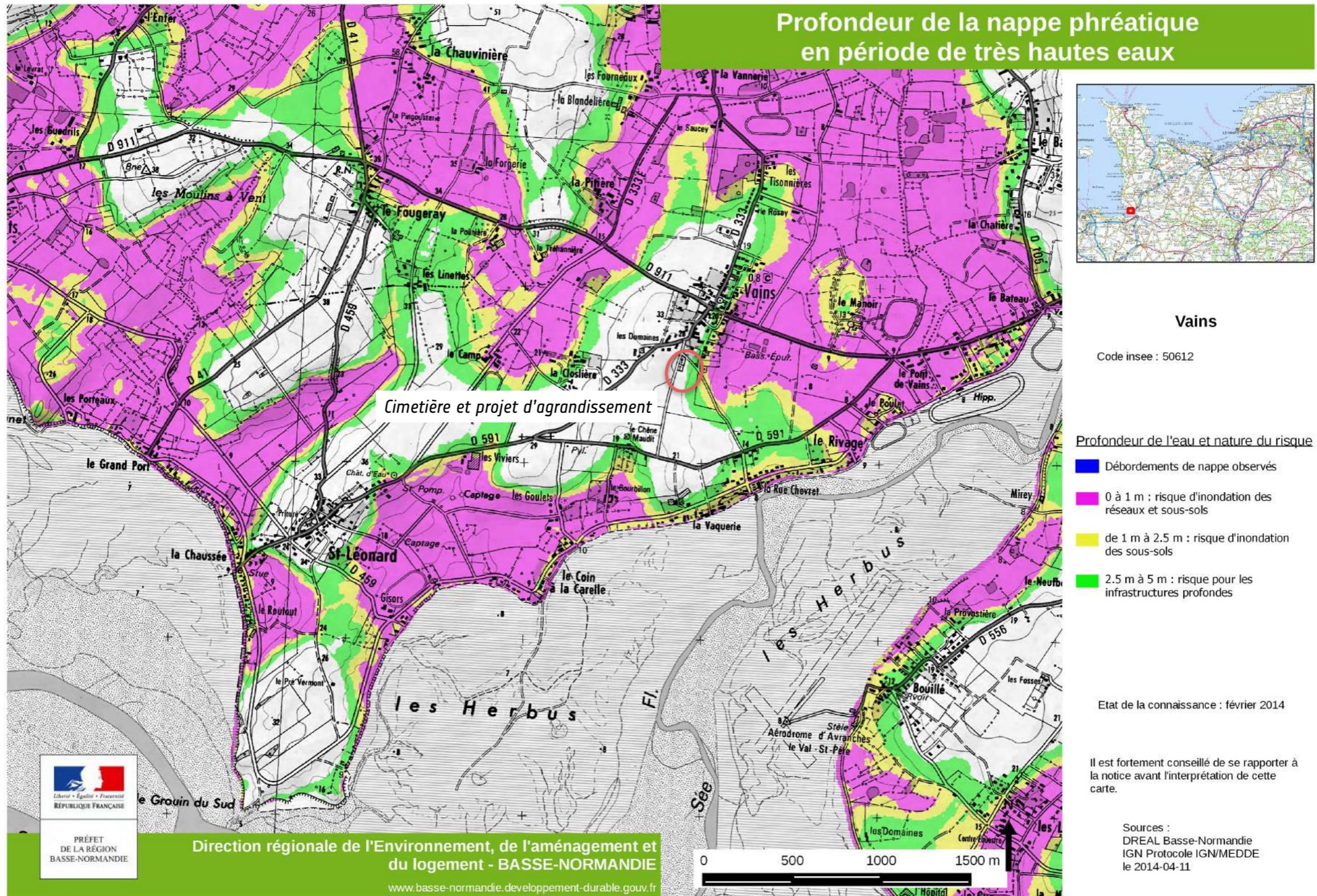
LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES :

-ER 9 Extension du cimetière 2560 m²

Le contexte administratif et réglementaire

Lien avec les porter-à-connaissance de la DREAL

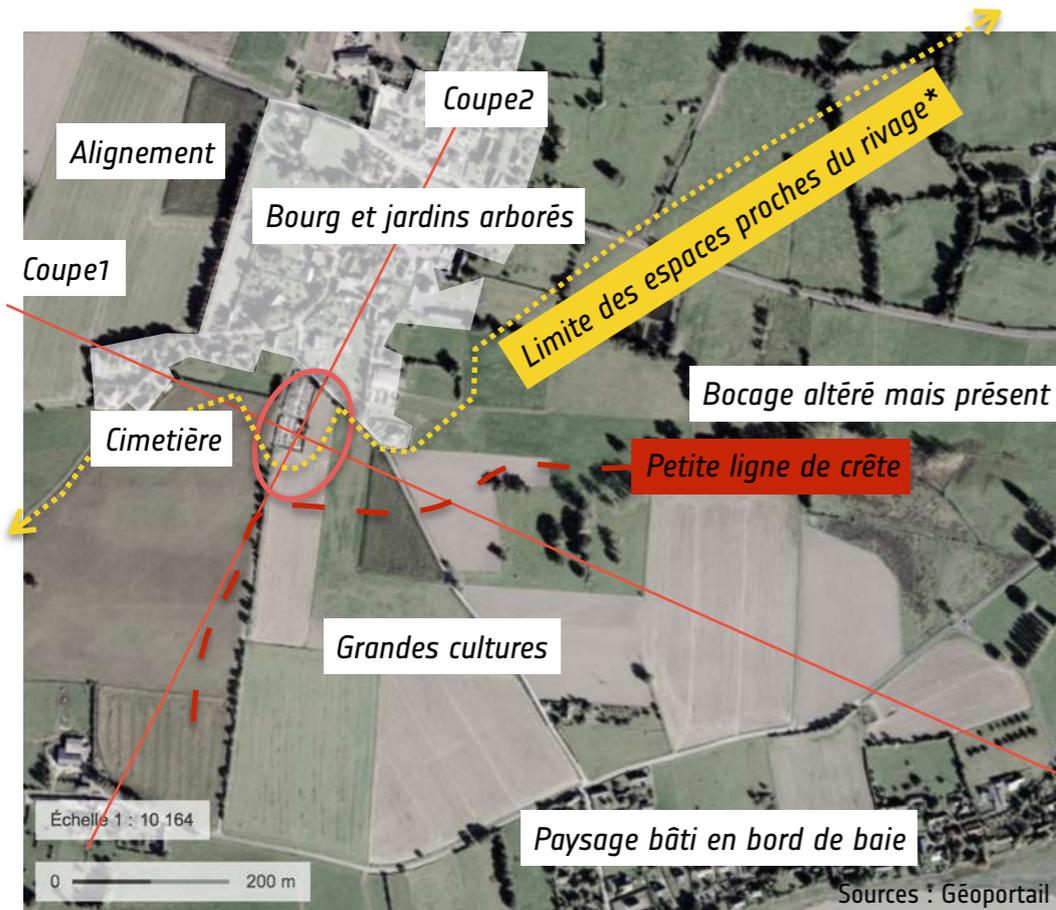
décryptage(s)



Un terrain sur un petit coteau Nord-Est proche du bourg

Impact de la géographie sur la notion d'Espaces Proches du Rivage

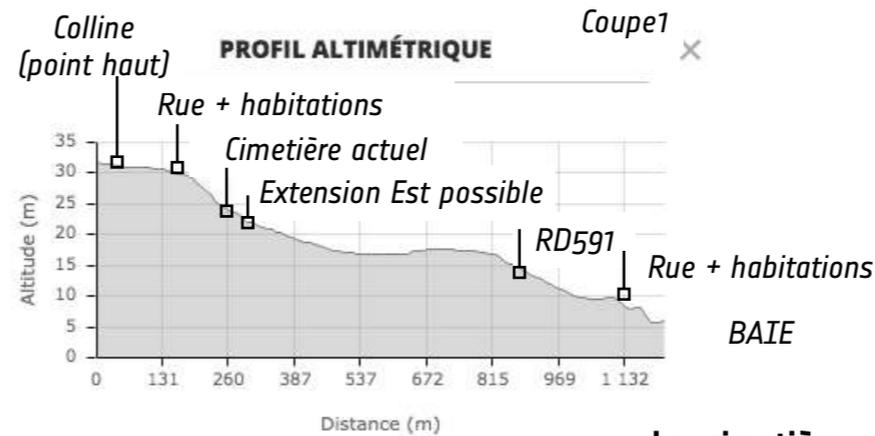
décryptage(s)



Le cimetière actuel n'est pas intégré à la ceinture arborée du bourg (créée par les jardins et les alignements). Il n'est pas non plus complètement associé à la baie car des micro-reliefs s'interfèrent. La grande culture constitue donc son environnement principal (maïs).

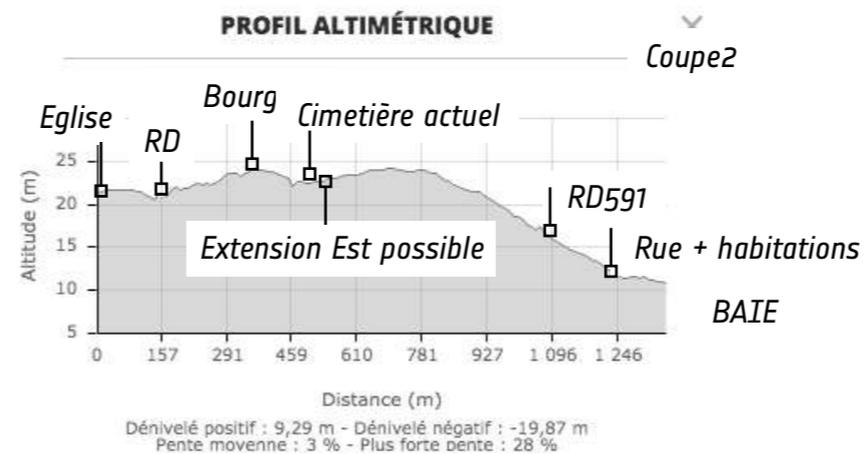


Contexte paysager - Baie du Mont saint-Michel

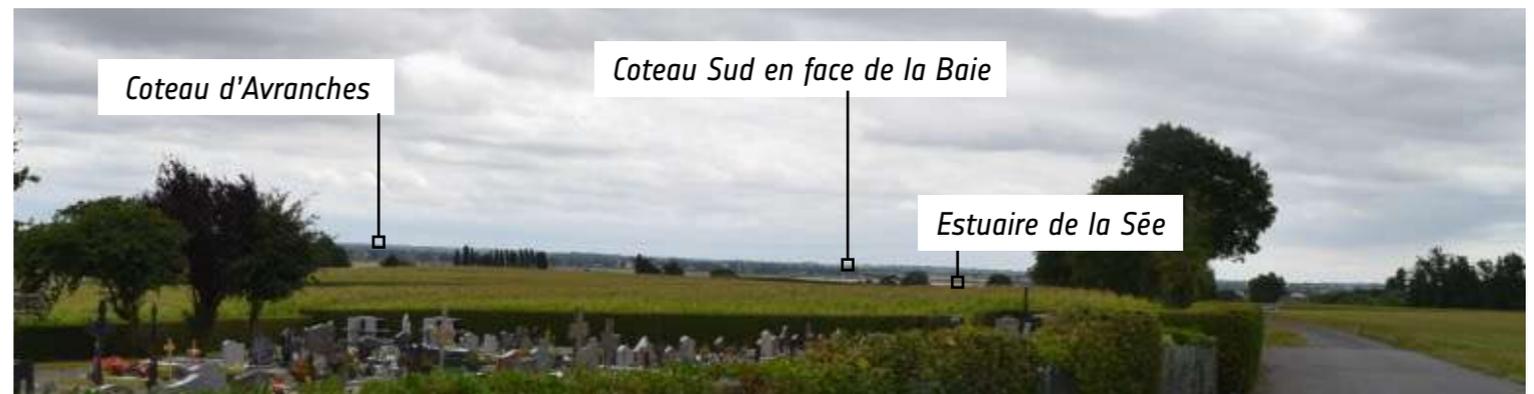


La possible extension Est se situe largement en-dessous du terrain du cimetière actuel.

Le cimetière s'installe dans un creux du relief, sur un coteau assez léger, à l'angle de deux routes anciennement bocagères et marquées par des talus importants.



La possible extension Sud se situe sur un petit versant « remontant », avant de mieux redescendre vers la baie.

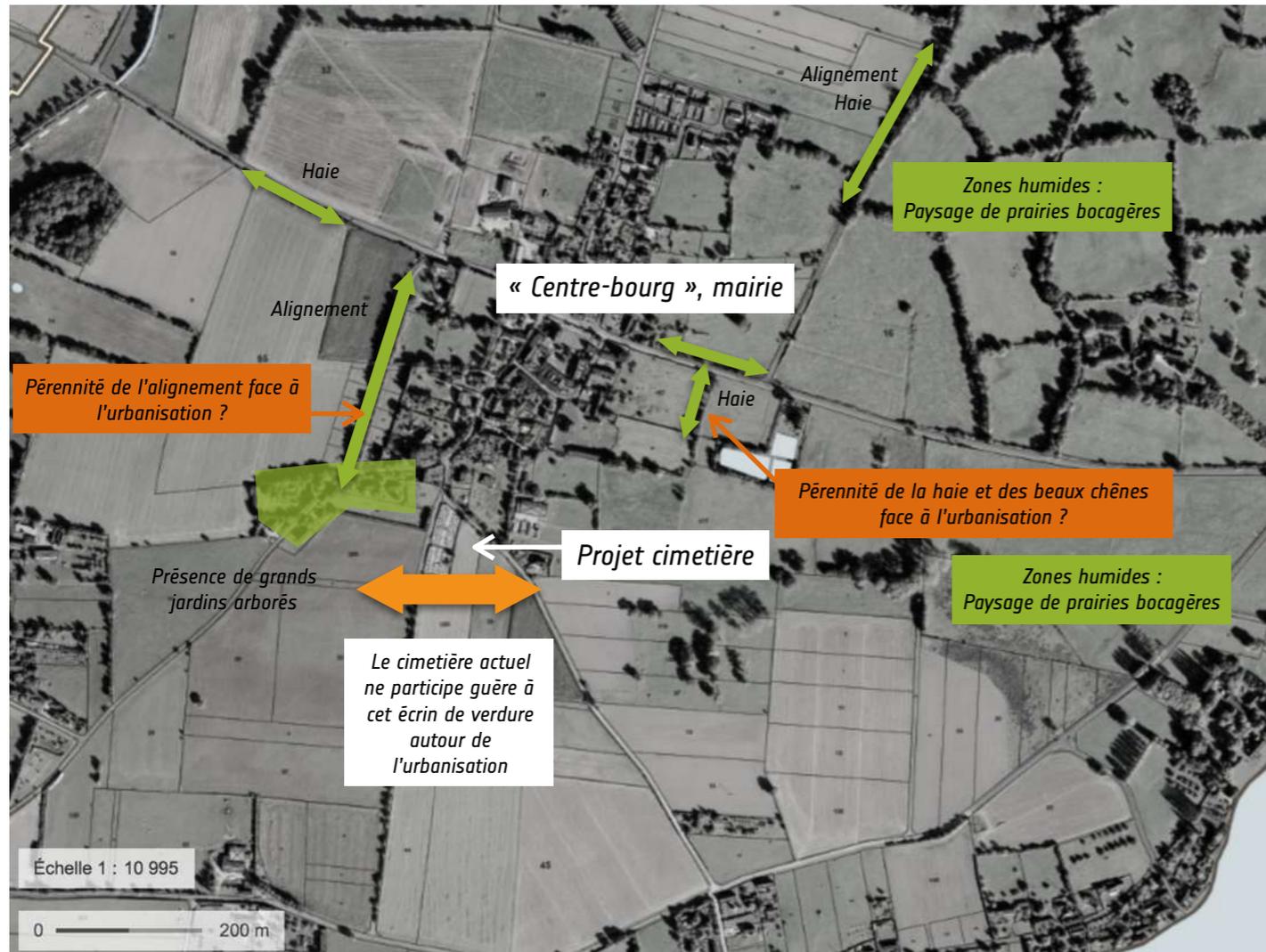


* Pour la limite des espaces proches du rivage, se référer au SCOT en vigueur et au PLUi en cours

La notion de cadre de vie « verdoyant » pour le bourg

L'outil réglementaire au service du paysage

décryptage(s)



Sources : Géoportail

Le positionnement du projet en limite ou à proximité des Espaces Proches du Rivage oblige à une extension mesurée et qualitative.

- Un projet peut-être sans construction possible
- Avec un cadre végétal maîtrisé et varié,
- Pour un nouveau regard porté aux funérailles,
- Vers un équipement public ambitieux du point de vue de l'environnement et du paysage,
- Pour un cadre de vie emblématique.

L'idée d'une « ceinture verte » met également en question les attendus des 2 zones urbanisables

- Un projet garant de la préservation de la trame végétale,
- Un projet d'espace vert public des pieds d'arbres pour une garantie de bonnes conditions de vie au végétal,
- Le végétal existant et de belle dimension comme limite à l'urbanisation.

UN PROJET A MOTIVER

DES PROJETS A REQUESTIONNER

L'arrêt des produits phytosanitaires

L'ensemble des espaces publics y compris le cimetière

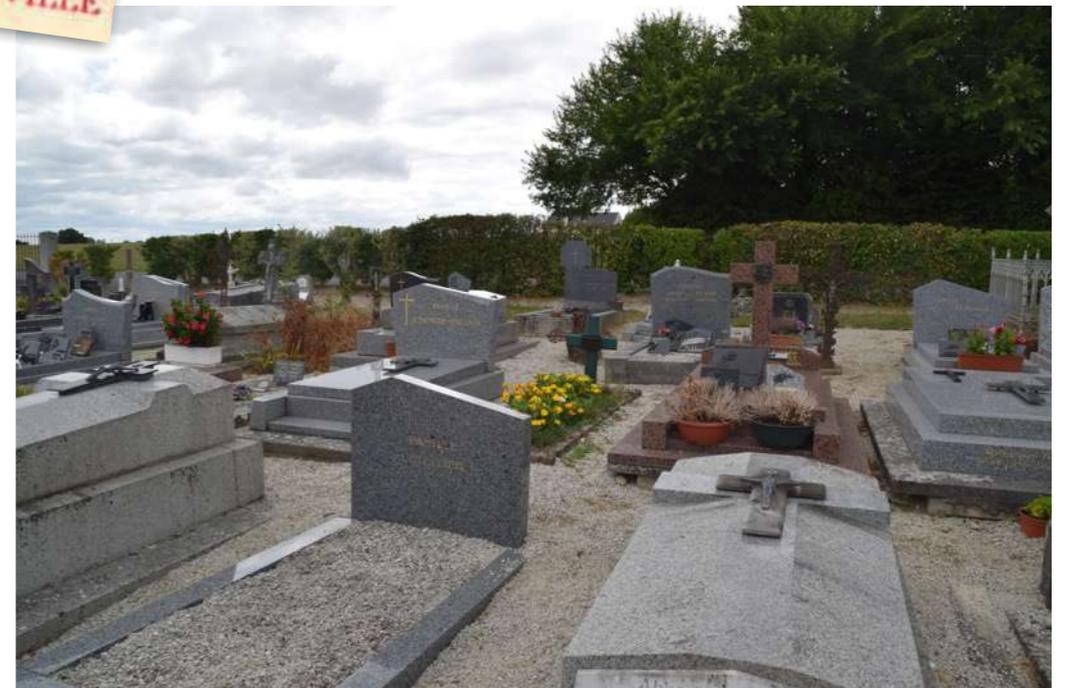
Quand les collectivités n'utilisaient pas de produits phytosanitaires. **Une belle place laissée à l'enherbement.**

Années 65-70 / Premiers désherbages chimiques, simplicité d'usage, disparition de l'herbe



Cimetière anciens du Cotentin, note de synthèse
(Julien Deshayes /PAH/02-2018)

Exemple de Vasteville, coupe du foin vers 1900



1 et 2 - Photographies d'ambiance générale. Cimetière de l'Est à Rennes (35) au début des années 70. L'herbe est haute entre les tombes, des « bons à faucher » étaient alors encore proposés aux riverains. 3 - Premiers traitements chimiques pour désherbage par des agents (sans protections).
© Ville de Rennes - début années 70

PAYSAGE ET ENTRETIEN DES CIMETIERES de Sandrine LARRAMENDY (Plante et cité)

Comment se passer des produits phytosanitaires sur de telles surfaces gravillonnées ?
Quelles leçons tirer du cimetière actuel pour le nouveau ?

Ambiances végétales dans le cimetière

décryptage(s)

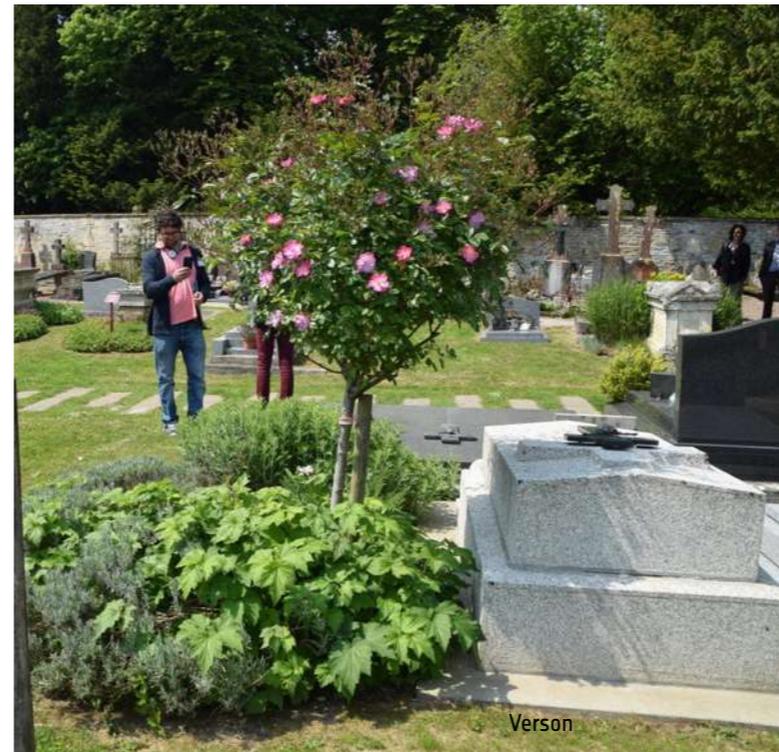
Rôles du végétal

- Structurer et agrémenter des espaces souvent gris et minéralisés,
- Intégrer les différents équipements (comme le Jardin du Souvenir),
- Mettre en scène le patrimoine funéraire,
- Offrir de l'intimité, des ambiances de recueillement,
- Donner une portée symbolique au cimetière (if).
- Apporter de la fraîcheur en été,
- Participer à la biodiversité du bourg, de la ville et de ses alentours,
- Favoriser les continuités paysagères (trame verte).

Toutefois, la végétation est souvent perçue comme une contrainte : racines qui soulèvent le sol ou les caveaux, feuilles à ramasser, branches à tailler, tombes et monuments salis par les fruits, les feuilles...

C'est pourquoi le végétal ne peut se dissocier de l'organisation du cimetière.

Revoir l'entretien d'un cimetière revient à faire en sorte que les plantes indésirables ne soient plus considérées comme le reflet d'un manque de respect pour le lieu. Pour que certaines plantes passent inaperçues, il est nécessaire de rompre avec le "tout minéral" en introduisant du végétal diversifié, individualisé pour chaque cimetière, en fonction du sol, du climat, des identités, des usages... **Et en passant par un travail de conception.**

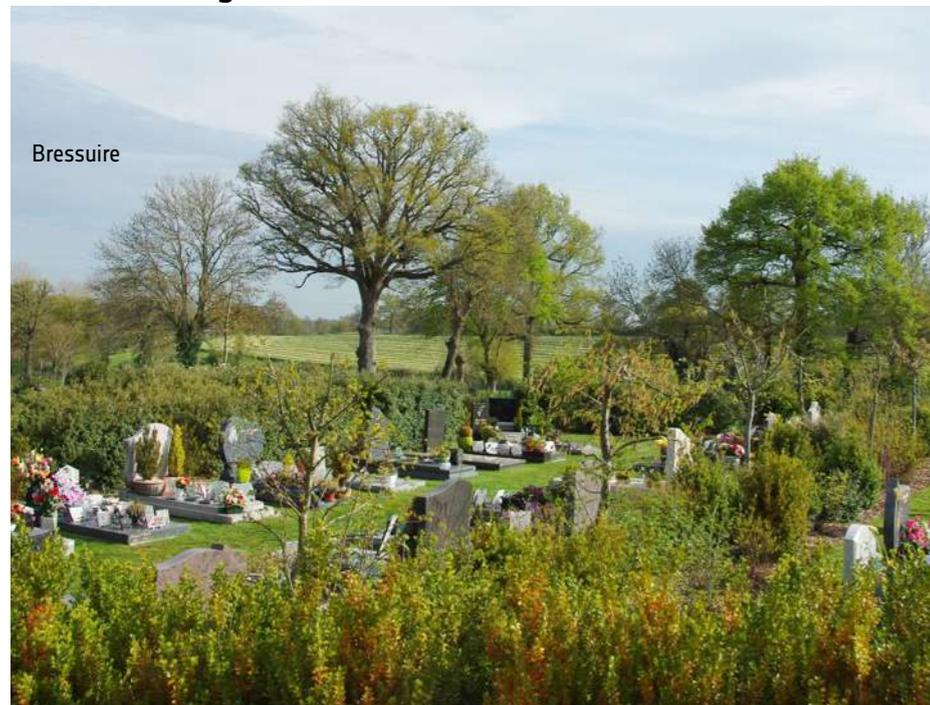


Verson



Caen

Ambiances végétales



Bressuire



Cherbourg en Cotentin



Caen

Un verger dans un cimetière ?

décryptage(s)



En 1896, la Revue horticole publiait ce fort intéressant article de Georges Gibault (1856-1941). Cet homme érudit, élève de Joseph Decaisne, au Muséum national d'histoire naturelle, s'était spécialisé dans l'histoire de l'horticulture. Il a publié différents ouvrages dont une remarquable Histoire des légumes en 1912 ainsi que de très nombreux articles. De 1898 à 1926, il fut le bibliothécaire de la Société Nationale d'Horticulture de France.

LES ARBRES FRUITIERS

DANS LES CIMETIÈRES DE L'ANCIENNE FRANCE

[...]

Remarquons d'abord, qu'au moyen âge, le mot latin viridarium signifiait également verger et cimetière. À défaut d'autres documents, le double sens de viridarium serait déjà un indice de l'existence de la coutume d'autrefois de cultiver des arbres fruitiers parmi les sépultures.

[...]

Au milieu du XIII^e siècle, le curieux Journal des visites pastorales d'Eude Rigaud, archevêque de Rouen, fournit aussi plusieurs exemples de cultures fruitières dans les cimetières de la Normandie. Relatant minutieusement ses inspections diocésaines, ce prélat note quelquefois les produits végétaux des cimetières : De herbis, fructibus et arboribus cimiteriorum (des herbes, des fruits et des arbres des cimetières), parmi les revenus des cures ou établissements ecclésiastiques placés sous son autorité spirituelle.

Il semble que les Normands eurent plus tard, au XV^e siècle, une certaine tendance à introduire dans leurs cimetières le Pommier, qui était devenu pour eux un arbre national. N'existe-t-il pas une variété de Pommier à cidre, originaire du pays d'Auge, baptisée du nom de « Cimetière de Blangy » ? C'était peut-être aussi pour ne pas faire mentir l'antique renommée qui les proclamait gens assez intéressés et aimant à « humer le piot ».

En tout cas, une chanson bachique d'Olivier Basselin, célèbre poète normand du XV^e siècle, ne contredit nullement la réputation, méritée ou non, donnée à ses compatriotes :

On plante des Pommiers es bords
Des cimetières, près des morts,
Pour nous remettre en la mémoire
Que ceux dont là gisent les corps
Ont aimé comme nous à boire.

[...]

Comme on le voit, nos ancêtres n'avaient pas toutes nos délicatesses de sentiment vis-à-vis des morts ; cependant cela ne les empêchait pas d'orner aussi leurs cimetières d'Ifs, de Cyprès et de Buis, plantes qui, par leur longévité et leur feuillage toujours vert, ont symbolisé, de tout temps, l'immortalité de l'âme aux yeux des spiritualistes.

[...]

G. GIBAULT.

EDITE PAR MARTINE MITTEAU



A Brix, les nombreux pommiers qui entouraient l'église ont malheureusement été coupés au XIX^e siècle, comme ceux de Sottevast, de Couville et d'autres communes voisines. Tandis que leur floraison égayait au printemps le sommeil des défunts, les vivants procédaient vers la fin de l'automne à la vente aux enchères des pommes nouvellement ramassées. Cette assemblée villageoise se tenait auprès du grand échelier, près du portail d'entrée du cimetière, après la messe du dimanche matin. Les recettes de la vente étaient ensuite versées au trésor de la fabrique, pour servir à l'entretien de l'église.

Sources : extrait d'une note de Julien Deshayes Pays d'art et d'histoire / Archives départementales de la Manche



REGARD(S), DECRYPTAGE(S), ACTION(S)

Le cimetière de Vains

Octobre 2018



Cimetière paysager de Caen



Cimetière de Thouaré sur Loire

Un « cimetière parc »

CIMETIÈRES PAYSAGERS : DES PREMIERS CIMETIÈRES ROMANTIQUES AUX CRÉATIONS ACTUELLES

EN RÉSUMÉ : Les premiers cimetières paysagers créés au début du 19^{ème} siècle se sont inspirés des jardins à l'anglaise. Depuis ce premier mouvement, d'autres cimetières paysagers ont été et continuent aujourd'hui d'être dessinés par les paysagistes concepteurs.

LE MODÈLE ROMANTIQUE INITIAL DU PÈRE LACHAISE

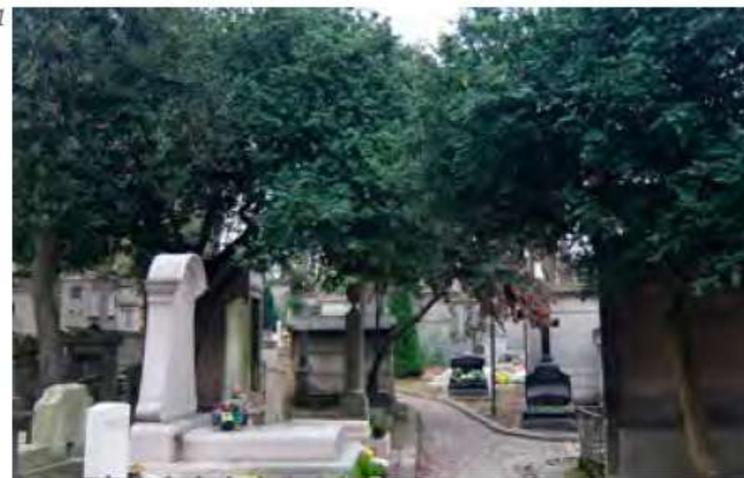
Au moment de la genèse du cimetière contemporain au début du 19^{ème} siècle, deux modèles coexistent.

- Le premier est le plan-type hérité de la fin de l'Ancien Régime avec deux grandes allées de desserte découpant des carrés, divisions de terrains occupées par des rangées de concessions placées entre l'intérieur des murs et l'allée du cimetière.

- Le second est constitué par le cimetière inspiré du jardin à l'anglaise. Il est à l'origine du Père Lachaise qui servira lui-même ensuite de modèle. Ici, on veut créer un paysage qui s'accorde avec la rêverie mélancolique. Les allées sont sinueuses, elles jouent avec le relief et la variété des points de vue et invitent à la promenade.

Joseph François Henri de GIRARD évoquait ainsi en 1801 cet idéal de cimetière paysager romantique :

« Ce champ de repos sera fermé par des murs ou par des fossés, qui le mettront à l'abri de toute insulte. Son enceinte sera cachée par des haies, des arbrisseaux rampants qui le déroberont aux regards ! On y ménagera des sentiers où la mélancolie ira promener ses rêveries : ils seront ombragés par des cyprès, des peupliers au feuillage tremblant, par des saules pleureurs dont la traînante chevelure nous peint l'abandon et le désordre de la douleur. Des ruisseaux murmureront sous cet ombrage sacré : des gardiens veilleront à ce qu'aucune profanation n'en souille la pureté. Ces lieux deviendront ainsi un terrestre élysée, où l'homme, fatigué des chagrins de la vie, ira se reposer à l'abri de leurs atteintes. »¹



LES INSPIRATIONS PLUS RÉCENTES

Après ce premier mouvement de création inspiré par les parcs à l'anglaise, d'autres cimetières paysagers ont été conçus à partir de la deuxième moitié du 20^{ème} siècle.

On peut citer à cette époque, l'influence de Robert AUZELLE, architecte qui créa en région parisienne les cimetières intercommunaux de Clamart (92), Joncherolles (93) et Valenton (94). Il publia un ouvrage de référence sur le sujet² où il décrit les éléments fondamentaux de l'organisation (voies, plantations, équipements, sépultures...) et rappelle les grands principes paysagers. Il invite à concevoir le végétal comme un élément vivant qui évolue dans le temps, change au fil des saisons.

De nombreux paysagistes concepteurs continuent d'inventer le cimetière d'aujourd'hui.



25 cimetières paysagers ont répondu à l'enquête dont la moitié ont été créés depuis 1950. Les plus petits (photo 3) font 4 000 à 5 000 m² et le plus grand 30 ha (photo 4).



3 - Le cimetière paysager de Frémur au Plessis-Grammoire (49) conçu par François TAVERNIER, paysagiste, en 2001. © IGN - Géoportail 2013. 4 - Le cimetière de Cornebarrieu (31) conçu par Henri BRUNERIE, architecte, en 1960. © IGN - Géoportail 2013



5 - Ouvert en 1974, le cimetière-parc (7 ha) du Mont Valérien à Nanterre (92) a été conçu par Jean CASSIN, architecte, et Michel CASSIN et Pierre ROULET, paysagistes. Sur la pente modelée en médian central, des saules, des érables ont été plantés.

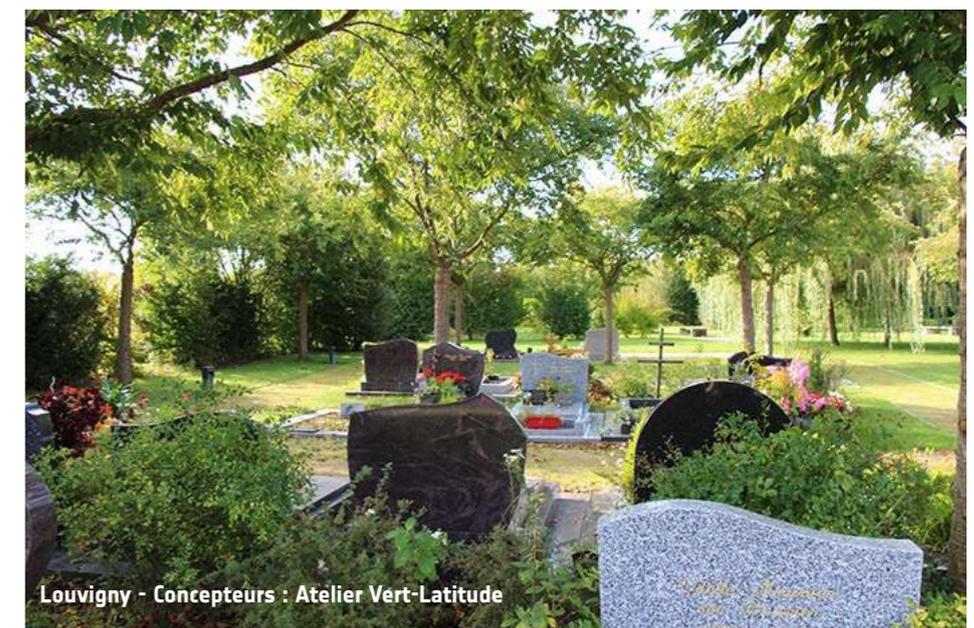


Saint-Planchers - Concepteurs : Atelier du paysage

Cimetière de Saint-Planchers



Nantes - Concepteurs : Philippe Madec



Louvigny - Concepteurs : Atelier Vert-Latitude

PAYSAGE ET ENTRETIEN DES CIMETIÈRES de Sandrine LARRAMENDY (Plante et cité)

Des ambiances verdoyantes, un rappel des ambiances rurales



Espace en attente - hiver

Cimetière naturel de Souché (Niort)



Espace en attente - été



Espace en attente - fin d'été

Des ambiances verdoyantes, un rappel des ambiances rurales

Rôles de l'arbre, de la haie et de l'enherbement dans les ambiances de cimetière



Cimetière Américain de Saint James
Cimetière Allemands d'Orglandes



Ecrin vert pour le bourg

décryptage(s)

Espace en attente - début d'aménagement



Espace aménagé depuis 4 à 8 ans



Espace aménagé depuis 4 à 8 ans



Espace aménagé depuis plus de 15 ans





» ACTION AGIR POUR LA BIODIVERSITÉ

Les actions favorables à la biodiversité sont nombreuses et peuvent prendre différentes formes :

- Observer et acquérir des connaissances

Les inventaires floristiques et faunistiques (oiseaux, petits mammifères, insectes, chauve-souris) permettent de mieux connaître la diversité présente au cimetière et d'observer, en les reconduisant, comment elle évolue en lien avec l'évolution des pratiques d'entretien.

- Choisir les végétaux

- en privilégiant la diversité,
- en portant une attention à leur intérêt pour la faune,
- en associant plantes horticoles et spontanées.

- Réaliser de petits aménagements favorables à la faune comme des abris à insectes, des nichoirs à oiseaux...

- Tenir compte de la biodiversité dans l'entretien en pratiquant par exemple la fauche tardive qui permet à de nombreuses espèces végétales de se ressemer et à des petits animaux de trouver des refuges.



1 - Philippe FERARD, botaniste de la ville de Nantes, réalise un inventaire de la flore du cimetière Toutes Aides, à Nantes (44), au mois de mai 2017. 2 - L'inventaire d'une des pelouses, a permis également d'observer des nids d'abeilles solitaires dans le sol. Très utiles à la pollinisation, elles sont absolument inoffensives. Des parties de sol à nu permettent de les accueillir. © P&C - Sandrine LARRAMENDY 2016



« L'abeille est reconnue pour son rôle d'insecte pollinisateur. Sa préservation est un enjeu important. La Ville de Rennes, par la mise à disposition de cet espace à un apiculteur, agit en faveur de la biodiversité et de la nature en ville. »

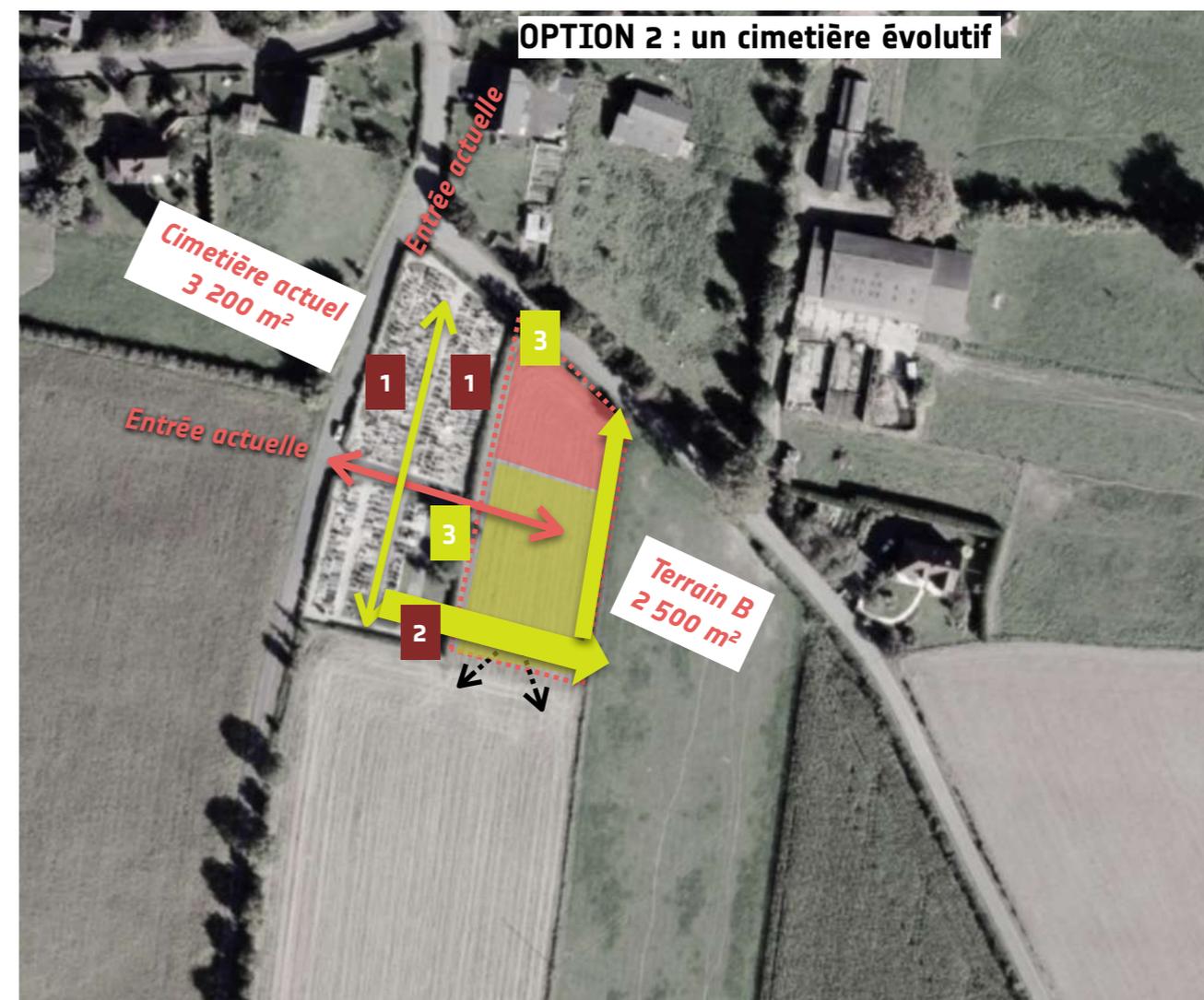
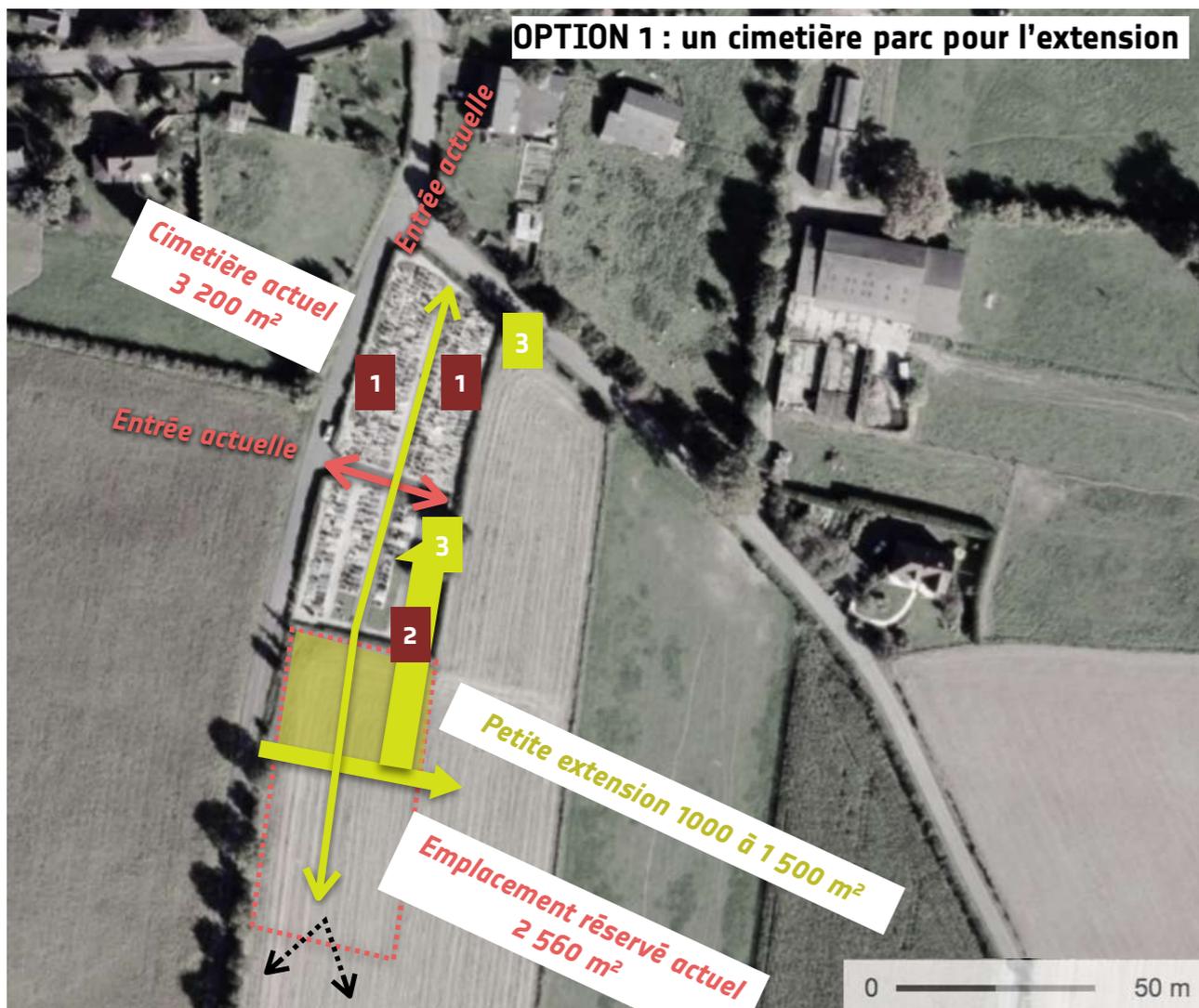
« Composée de plantes vivaces et annuelles, ces espaces fleuris (...) véritables refuges pour la faune et sources d'alimentation pour les insectes pollinisateurs, seront fauchés à la fin de l'été. »

3 - Les ruches du cimetière de l'est à Rennes (35). Elles sont situées derrière une barrière en bois. 4 - Panneaux d'information explicatifs « Des ruches en ville » et « Les espaces fleuris ». © P&C - Sandrine LARRAMENDY 2015

PAYSAGE ET ENTRETIEN DES CIMETIERES de Sandrine LARRAMENDY (Plante et cité)

Vers un projet de cimetière plus « vert »

Un projet qui doit porter le cadre de vie du bourg et participer à « l'écrin vert » existant



1 Cimetière ancien aujourd'hui très minéral - Patrimoine funéraire peu mis en valeur

2 Espace cinéraire très minéral, peu intime, sans identité

3 Arbre et groupe d'arbres

↔ Une allée et une perspective ancienne à valoriser avec des ambiances plus végétales.



Une allée plus récente à faire évoluer en placette d'accueil (équipements divers, informations, bancs, abri ?)



- Offrir plus d'ambiances végétales au cimetière : retrouver l'idée d'un cordon végétal
- Intégrer l'espace cinéraire dans le cordon végétal avec un esprit « jardin »
- Jouer avec les typologies végétales : arbres, arbustes, herbe, massifs....



OPTION1 :
Création d'une extension en cimetière parc réglementant la concession sans tombale avec caveau ou en pleine terre et la tombe jardinée. La stèle est librement choisie (hauteur raisonnable).

OPTION2 :
Création d'un espace vert avec une partie à usage de cimetière-parc et une partie parc (verger, arboretum...), en vue d'une réserve pour le cimetière.



OPTION2 :
Création d'une extension en cimetière traditionnel, mais avec une prise en compte de la gestion des entre-tombes



Lien avec le paysage de la Baie du Mont Saint-Michel

Vers un projet de cimetière plus « vert »

Un projet qui doit porter le cadre de vie du bourg et participer à « l'écrin vert » existant

Action(s)

Une place importante à offrir au végétal

L'ambition de ce projet serait de conforter la haie bocagère et les arbres au regard du paysage agricole et urbain (jardins).

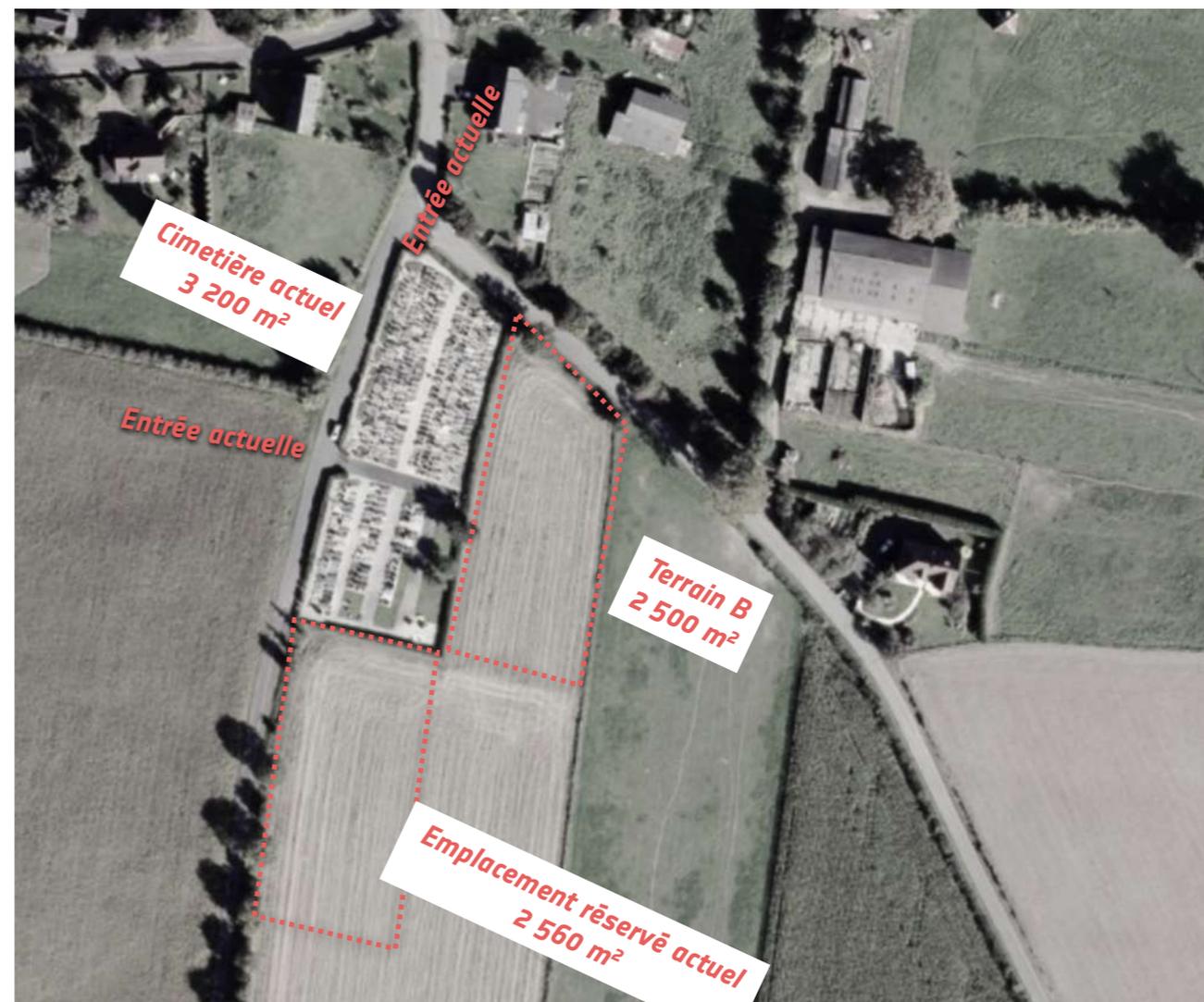
Vu sa situation en limite avec la campagne et à proximité de la baie, ce cimetière ne peut qu'évoluer vers des ambiances plus arborées, plus « jardinées ».

Un projet plus ambitieux qu'un simple cimetière

Le projet du cimetière participe au cadre de vie de la commune avec :

- Un projet représentatif de la qualité des structures végétales du bourg et acteur de la biodiversité, avec un projet sur le végétal dans la continuité des jardins, des vergers, des haies bocagères (accroche trame verte et bleue).
- Un cimetière garant de la ressource en eau et des limites d'urbanisation.
- Un projet d'extension motivé au regard de la loi littoral comme une extension « mesurée ».
- Un cimetière qui offre une alternative plus proche de la nature, du sol, du lieu aux pratiques funéraires traditionnelles.

Au regard des différentes contraintes et de paysage, le terrain B semble plus propice à une extension, à conforter ou non par le résultat des études de sol.



NB :

En s'appuyant sur les études de sol, la réflexion de la collectivité depuis octobre 2018 évolue vers un projet sur le terrain B, relayé par le PLUi en cours.